

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 13 mars 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation  
7 mars 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André -M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

**Absents :** M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**21-2006**

**Foire-Expo en Vallée de l'Hérault – 2<sup>nde</sup> édition**

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a organisé en 2005 la 1<sup>ère</sup> édition de la Foire-Expo en Vallée de l'Hérault, sur le complexe omnisports de Gignac. Cette manifestation a rassemblé sur deux jours plus de 120 exposants et associations locales et accueilli plus de 4500 visiteurs. Il s'agit donc d'un événement économique et culturel d'importance pour le Cœur d'Hérault.

Il informe que forte des résultats très satisfaisants obtenus pour la 1<sup>ère</sup> édition, la Communauté de communes pourrait organiser la 2<sup>ème</sup> édition, le samedi 10 et dimanche 11 juin 2006, sur le même site afin d'en faciliter la communication et l'organisation générale.

Monsieur R. Asensi précise que le conseil communautaire du 19/12/2005 a déjà voté favorablement pour l'organisation de la 2<sup>nde</sup> édition, avec un budget global de dépenses de 90 000 € TTC. Afin de limiter l'autofinancement de la Communauté de communes, différentes recettes sont envisagées pour lesquelles il convient aujourd'hui de délibérer :

▪ **Location de stands « entreprises » :**

- stand standart : 100 € TTC
- stand d'angle : 140 € TTC
- emplacement grand matériel : 3 € TTC/m<sup>2</sup>
- stands buvette : 10% du chiffre d'affaire prévisionnel
- stands restauration : 10% du chiffre d'affaire prévisionnel
- forfait électricité : 40 € TTC par branchement
- forfait eau (point individuel > 10 m<sup>3</sup>) : 30 € TTC ; gratuit en point collectif
- réductions spéciales : -10% pour les exposants de la 1<sup>ère</sup> édition si inscription avant le 1/03/2006 ; -20% dans le cadre de partenariats privilégiés, de réservations groupées, et pour les gagnants au concours des vins primés sur le terroir 2006 ; gratuit pour les associations locales qui proposent des animations sur le site

▪ **Partenariats :**

Différentes formules de partenariats seront proposées à des entreprises privées. Leur importance dans les supports de communication sera proportionnelle au montant de la participation financière versée :

- Partenaire privilège : 3000 € TTC
- Partenaire associé : 2000 € TTC
- Partenaire Présence : 1500 € TTC
- Partenaire Liberté : montant librement déterminé

**Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de se prononcer favorablement sur les participations demandées par la Communauté de communes au titre de la Foire-Expo Vallée de l'Hérault 2006.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET